



Epernay, le 16 janvier 2024

Direction Départementale des Territoires

Service environnement, eau, préservation des ressources
Cellule procédures environnementales
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

**A l'attention de Monsieur Rémy COUCHON
Commissaire Enquêteur**

Par voie électronique :

ddt- participations-public @mame.gouv.fr

Objet : Projets « parc éolien de La Plaine Champenoise » & « parc éolien de Vélye » sur les communes de Germinon, Thibie & Vélye (51) - contribution à l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'appellation Champagne, le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne contribue à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des produits et de l'image de l'AOC Champagne. En sa qualité d'ODG, le SGV participe aux actions de défense et de protection du terroir, du nom, du produit.

Par ailleurs, depuis 2015, la Champagne est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO, lui permettant d'obtenir la reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du paysage culturel viticole champenois. La filière Champagne s'est engagée pour porter le projet d'inscription et par conséquent doit poursuivre ses efforts pour préserver ce bien.

A ce titre, nous avons été informés du projet d'installation de deux parcs éoliens dans le même secteur.

Le premier projet « Parc éolien de la Plaine Champenoise », porté par la société Ferme Eolienne Plaine Champenoise, filiale du groupe ENERGIE TEAM, comporterait deux éoliennes sur les communes de Vélye et Thibie. Il s'installerait en proximité de parcelles de vignes classées dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne située sur la Côte des Blancs, sur les communes du Mesnil-sur-Oger et Oger.

Le deuxième projet « Parc éolien de Vélye », porté par la SAS Eolis les Marronniers, filiale du groupe ENGIE Green, comporterait 8 éoliennes sur les communes de Vélye et Germinon. Dès lors, Il s'installerait également en proximité de parcelles de vignes classées dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne située sur les mêmes communes située dans la Côte des Blancs.

Ces deux parcs sont localisés en **zone d'exclusion définie par l'UNESCO** dans sa charte éolienne. En effet, les éoliennes les plus proches sont situées à seulement **6,7 km du vignoble de Voivreux et de Blancs-Coteaux**.

Ce secteur est d'ores et déjà pourvu d'un certain nombre d'éoliennes et témoigne de l'implication de notre région dans le développement des énergies renouvelables. L'ajout d'un nouveau parc provoquerait une **saturation dans le paysage** ainsi qu'une **aggravation de l'effet d'encerclement pour les villages avoisinants**.

De plus, les photomontages du dossier confirment que les deux projets éoliens sont en co-visibilité avec le vignoble de l'AOC Champagne. La disposition des 10 éoliennes tendrait à augmenter le motif éolien dans le paysage en allongeant la

ligne d'éoliennes. Force est de constater que la **proximité du projet éolien avec les coteaux viticoles est préoccupante et que la perception des éoliennes en co-visibilité avec le vignoble est donc sans équivoque.**

De plus, depuis l'inscription de la Champagne au patrimoine mondial, les projets éoliens pouvant porter une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle suscitent une grande attention de la part de l'ODG qui avait déjà exprimé son inquiétude face à l'implantation du projet éolien de Pocancy mais également du projet éolien de Fère-Champenoise.

Ainsi, compte tenu de l'impact qu'une telle demande pourrait avoir sur l'aire, sur l'image du vignoble d'Appellation d'Origine Contrôlée ainsi que sur les conditions de production, **nous réaffirmons notre très grande inquiétude concernant l'implantation des parcs éoliens de la Plaine Champenoise et de Vélye à proximité du vignoble et notre opposition aux projets.**

Nous vous remercions de votre implication et de l'intérêt que vous porterez à la position de l'ODG sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président du SGV,
ODG des AOC Champagne et Coteaux
Champenois



Maxime TOUBART